

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée de Commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CAHORS

134 rue Frédéric Suisse

46000 CAHORS

SIREN : 777.052.127

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Auditeur en durabilité

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Auditeur en durabilité

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CAHORS
134 rue Frédéric Suisse
46000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Cahors relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes :

- En pages 28 et 29 de l'annexe de vos comptes annuels précisant les conséquences de l'application, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03 ;



- Et, en page 45 de l'annexe des comptes annuels, décrivant les engagements pris en faveur des prêtres aînés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 812-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- Le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui précisent les dispositions et règles comptables appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels tout en soulignant :
 - o La note sur les « immobilisations » qui précise la règle retenue pour évaluer la base amortissable de l'immeuble des Cordeliers à Gourdon ;
 - o Et, la note sur les « Legs et successions » qui précise les règles retenues pour la comptabilisation des legs ;
- Ainsi que la note sur les engagements financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des provisions pour risques et charges ;
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et le bien-fondé des règles retenues pour la valorisation de ces dernières ;
- Le traitement comptable des legs ;
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Cahors dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes -ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

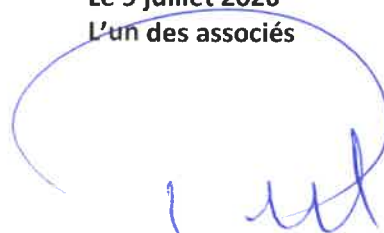
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 9 juillet 2026
L'un des associés



SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

BILAN ACTIF

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	13 692,90	13 692,90				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				54,97		57,58
Terrains	1 063 307,07		1 063 307,07		1 268 127,40	
Constructions	9 894 744,75	6 240 029,48	3 654 715,27		3 762 597,95	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	79 285,63	56 619,57	22 666,06		30 785,89	
Autres immobilisations corporelles	2 895 566,05	2 077 953,64	817 612,41		750 047,22	
Immob. corp. en cours, av. acptes	221 304,51		221 304,51		322 446,11	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	15 500,00		15 500,00		15 500,00	
Immobilisations financières				2,51		2,42
Participations	51 957,20		51 957,20		52 039,70	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	211 349,00		211 349,00		204 900,00	
Autres immobilisations financières	1 344,38		1 344,38		1 344,38	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	14 448 051,49	8 388 295,59	6 059 755,90	57,48	6 407 788,65	60,00
Stocks et en-cours						
Créances				6,40		1,56
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	6 982,68		6 982,68		9 787,79	
Créances reçues par legs ou donations	104 671,73		104 671,73		2 000,00	
Autres créances	532 693,16		532 693,16		115 450,12	
Charges constatées d'avance	30 753,54		30 753,54		39 770,70	
Valeurs mobilières de placement	433 188,48	78 816,03	354 372,45	3,36	197 528,37	1,85
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	3 452 630,12		3 452 630,12	32,75	3 907 045,54	36,58
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	4 560 919,71	78 816,03	4 482 103,68	42,52	4 271 582,52	40,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	19 008 971,20	8 467 111,62	10 541 859,58	100	10 679 371,17	100

BILAN PASSIF

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		47,28		46,67
Fonds propres statutaires	4 984 081,26		4 984 081,26	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation	10 262 832,57	97,35	10 262 832,57	96,10
Réserves		39,41		34,92
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Réserves pour projet de l'entité	4 154 669,61		3 729 385,37	
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Autres réserves				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Report à nouveau	-10 495 831,24	-99,56	-10 430 698,88	-97,67
<i>Dont report à nouv. des act. en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	-171 984,87	-1,63	64 591,09	0,60
<i>Dont résultat des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Situation nette (sous-total)	8 733 767,33	82,85	8 610 191,41	80,62
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	224 555,01	2,13	233 127,08	2,18
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	8 958 322,34	84,98	8 843 318,49	82,81
Fonds reportés liés aux legs ou donations	120 088,11	1,14	17 416,38	0,16
Fonds dédiés	460 016,28	4,36	428 511,01	4,01
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	580 104,39	5,50	445 927,39	4,18
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	4 600,00	0,04	47 858,90	0,45
TOTAL DES PROVISIONS (III)	4 600,00	0,04	47 858,90	0,45
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 988,65	0,18	43 728,37	0,41
Emprunts et dettes financières diverses	187 250,00	1,78	199 442,40	1,87
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	54 587,81	0,52	38 216,07	0,36
Dettes des legs ou donations	83,62		83,62	
Dettes fiscales et sociales	125 752,87	1,19	137 878,93	1,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 553,00	0,20	41 442,26	0,39
Autres dettes	589 766,90	5,59	867 519,74	8,12
Produits constatés d'avance	850,00	0,01	13 955,00	0,13
TOTAL DES DETTES (IV)	998 832,85	9,47	1 342 266,39	12,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	10 541 859,58	100	10 679 371,17	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	40 184,71		50 830,95	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	840 745,15		649 472,76	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 518,07		346,00	
Vers. des fondateurs ou cons. dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 555 126,65		1 566 041,02	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	58 674,54		545 372,24	
Contributions financières	11 407,20		9 853,90	
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	1 280 635,18		92 485,63	
Produits des cessions d'immobs. incorp. et corp.	590 400,00			
Utilisations des fonds dédiés	69 895,83		119 699,74	
Autres produits	427 412,44		342 043,45	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 887 999,77		3 376 145,69	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	20 690,60		18 450,58	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 416 302,47		1 284 922,97	
Aides financières	118 531,04		27 553,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	83 857,20		116 881,19	
Salaires	858 729,13		828 375,92	
Cotisations sociales	348 740,47		346 524,91	
Dotations aux amort. et aux dépréciations	381 192,09		571 238,77	
Dotations aux provisions			48 303,90	
Val. comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	1 755 150,67			
Report des fonds dédiés	58 242,20		127 193,47	
Autres charges	4 598,89		1 217,53	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 046 034,76		3 370 662,24	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-158 034,99		5 483,45	
Produits financiers				
De participation	107,71		117,08	
D'autres val. mobilière et créances actif immobilisé	10 665,75		8 664,54	
Autres intérêts et produits assimilés	18 043,78		23 198,96	
Reprises sur dépréciations et provisions	52 176,72		42 304,40	
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières			41 910,00	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
		total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	80 993,96		116 194,98	
Charges financières					
Dotations aux amort., dépréciations et provisions		78 816,03		52 176,72	
Intérêts et charges assimilées		497,16		936,96	
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobs. financières cédées					
Charges nettes sur cess. de VMP, d'instr. de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	79 313,19		53 113,68	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	1 680,77		63 081,30	
3-RESULTAT COURANT av. impôts	(I-II+III-IV)	-156 354,22		68 564,75	
Produits exceptionnels	(V)			361 199,59	
Charges exceptionnelles	(VI)	141,65		348 522,25	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	-141,65		12 677,34	
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	15 489,00		16 651,00	
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	4 968 993,73		3 853 540,26	
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	5 140 978,60		3 788 949,17	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-171 984,87		64 591,09	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
Charges des contrib. volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOL. EN NAT.					
TOTAL		-171 984,87		64 591,09	

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association diocésaine de Cahors a été créée le 4 août 1926, déclarée à la préfecture de Cahors et publiée au "journal officiel" du 8 août 1926.

L'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Les comptes présentés comprennent les entités de l'association diocésaine de Cahors disposant d'une comptabilité autonome et d'au moins un compte de trésorerie placé sous l'autorité d'un responsable.

L'association diocésaine est constituée de :

- La curie
- 20 paroisses

Pour la présentation des comptes additionnés, les opérations réciproques entre les entités sont éliminées dans les comptes de bilan et de résultat pour obtenir les comptes annuels désignés sous l'appellation "Association Diocésaine de Cahors".

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 10 541 859,58 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -171 984,87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le 15/01/2025, la signature de l'acte authentique de vente du centre des Cordeliers a été signé pour 590 000.00€.

Le bien initialement évalué pour 3 869 629.00€ par un cabinet immobilier en 2005 a été sorti pour une valeur nette comptable de 1 235 943.44€ plus 497 319.98 de dotation supplémentaire suite à la dépréciation de ce bien en 2018. Une reprise de cette même dotation pour dépréciation du bien a été constatée pour 1 280 535.18€ ce qui entraîne une plus-value nette de 137 271.76€.

Un projet de rénovation du château de Rocamadour a été lancé. Ces travaux d'une enveloppe globale de 6 000 000.00€ sera financé par un appel national à la générosité du public. 4 000 000.00€ seront directement affectés pour le château et les 2 000 000.00€ restant pour les frais annexes. Le début des travaux a eu lieu en 2023 sur une durée de 4 ans. A la date de l'AG, 468 000.00€ ont déjà été engagés afin de couvrir des honoraires, salaires ainsi que des frais de communication.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2022-04, n° 2023-03.

Il convient de préciser que suite au changement de méthode lié à la comptabilisation des charges et produits exceptionnels sur l'exercice 2025, les incidences sur le résultat d'exploitation et le résultat courant auraient été les suivants en 2024 :

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
Produits d'exploitation			
Ventes de biens et services	880 929,86	705 585,08	700 303,71
Produits de tiers financeurs	1 638 726,46	2 141 777,84	2 035 170,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 280 635,18	5 245,00	92 485,63
Produits des cessions d'immobilisations incorp. Et corp.	590 400,00	337 760,99	
Utilisations des fonds dédiés	69 895,83	119 699,74	119 699,74
Autres produits	427 412,44	359 003,82	358 813,50
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	20 690,60	18 450,58	204 921,54
Autres achats et charges externes	1 416 302,47	1 235 650,89	1 098 452,01
Aides financières	78 531,04	27 553,00	27 553,00
Impôts, taxes et versements assimilés	83 857,20	116 881,19	116 881,19
Salaires	858 729,13	809 375,19	828 375,92
Cotisations sociales	348 740,47	346 524,91	346 524,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	381 192,09	571 238,77	571 238,77
Dotations aux provisions	0,00	48 303,90	48 303,90
Valeur comptables des immob. Incorp. Et corp. Cédées	1 755 150,67	347 285,66	
Report des fonds dédiés	58 242,20	127 193,47	127 193,47
Autres charges	4 598,89	2 454,12	1 217,53
Résultat d'exploitation	-118 034,99	18 160,79	-64 189,24
Produits financiers	80 993,96	116 194,98	116 194,98
Charges financières	79 313,19	53 113,68	53 113,68
Résultat financier	1 680,77	63 081,30	63 081,30
Résultat courant avant impôts	-116 354,22	81 242,09	-1 107,94
Produits exceptionnels			220 872,28
Charges exceptionnelles	141,65		138 522,25
Résultat exceptionnel	-141,65	0,00	82 350,03
Impôts sur les bénéfices	15 489,00	16 651,00	16 651,00
Total	-131 984,87	64 591,09	64 591,09

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Information sur la valeur résiduelle

A la fin de la période de dépréciation, la valeur résiduelle des immobilisations est nulle.

Information sur la méthode de décomposition

Seuls les immeubles sont concernés par l'obligation de décomposition. Ils ont été réévalués par un cabinet immobilier courant 2005. Celui-ci a ensuite réparti la valeur globale entre les différents composants retenus (toiture, bâtiment, agencements, terrain).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		DE 5 À 10
Couvertures, charpentes		25
Bâtiments		50
Agencements des bâtiments		20
Véhicules		DE 5 À 10
Matériels informatique		DE 3 À 7
Mobilier		DE 3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissements affectés à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de

l'activité de l'entité,

- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en l'Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

Une information limitée aux diacres et laïcs en mission ecclésiale oeuvrant dans des missions de support régulières pour la Curie est renseignée dans l'annexe des comptes annuels.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

LEGS ET SUCCESSIONS

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- En produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens. Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement. Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de reporter en produits les fonds dédiés sur la même que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	13 692,90	
TOTAL	13 692,90	
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 268 127,40	23 808,67
Constructions sur sol propre	11 873 856,09	213 097,81
Constructions sur sol d'autrui	42 264,86	26 090,00
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	1 281 680,41	98 755,58
Installations techniques, matériel et outillages industriels	77 295,63	1 990,00
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	1 701 312,74	84 072,83
Matériel de transport	47 341,58	2 852,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	947 483,43	130 137,44
Immobilisations corporelles en cours	322 446,11	
TOTAL	17 561 808,25	580 804,33
Immobilisations financières		
Autres participations	52 039,70	
Prêts et autres immobilisations financières	206 244,38	8 440,00
TOTAL	258 284,08	8 440,00
TOTAL GENERAL	17 833 785,23	589 244,33
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 500,00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			13 692,90	
TOTAL			13 692,90	
Immobilisations corporelles				
Terrains		228 629,00	1 063 307,07	
Constructions sur sol propre		3 641 000,00	8 445 953,90	
Constructions sur sol d'autrui			68 354,86	
Constructions inst. générales, agencements			1 380 435,99	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			79 285,63	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)			1 785 385,57	
Matériel de transport		2,00	50 191,58	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 131,97	1 075 488,90	
Immobilisations corporelles en cours	79 254,35	21 887,25	221 304,51	
TOTAL	79 254,35	3 893 650,22	14 169 708,01	
Immobilisations financières				
Autres participations		82,50	51 957,20	
Prêts et autres immobilisations financières		1 991,00	212 693,38	
TOTAL		2 073,50	264 650,58	
TOTAL GENERAL	79 254,35	3 895 723,72	14 448 051,49	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			15 500,00	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3-5 ANS	LINEAIRE	13 692,90			13 692,90
TOTAL			13 692,90			13 692,90
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	15-50 ANS	LINEAIRE	7 619 685,83	133 345,32	2 136 365,58	5 616 665,57
Constructions sur sol d'autrui	10-15 ANS	LINEAIRE	41 544,23	1 829,03		43 373,26
Const. inst. génée., agents	10-30 ANS	LINEAIRE	493 438,17	86 552,48		579 990,65
Inst. tech., mat. et out. industriels	5 ANS	LINEAIRE	46 509,74	10 109,83		56 619,57
Inst. générales, agents divers	5-15 ANS	LINEAIRE	1 203 704,62	79 806,71		1 283 511,33
Matériel de transport	5 ANS	LINEAIRE	37 160,99	5 588,47	2,00	42 747,46
Matériel de bureau, informatique	3-15 ANS	LINEAIRE	689 724,92	64 101,90	2 131,97	751 694,85
TOTAL			10 131 768,5	381 333,74	2 138 499,55	8 374 602,69
TOTAL GENERAL			10 145 461,4	381 333,74	2 138 499,55	8 388 295,59

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	211 349,00	202 352,00	8 997,00
Autres immobilisations financières	1 344,38		1 344,38
Actif circulant			
Autres créances clients	6 982,68	6 982,68	
Personnel et comptes rattachés	741,26	741,26	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 206,00	1 206,00	
Groupe et associés (2)	4 607,73	4 607,73	
Débiteurs divers	630 809,90	206 455,38	424 354,52
Charges constatées d'avance	30 753,54	30 753,54	
TOTAL	887 794,49	453 098,59	434 695,90
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	8 400,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 951,00		
Créances reçues par legs ou donations	104 671,73	104 671,73	

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par ligne de titre sur la base de la méthode CMUP.

Les moins-values latentes constatées sur les titres de même nature font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Au 31 décembre 2025, le montant provisionné est de 78 816.03€ contre 52 176.72€ au 31 décembre 2024. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées : au 31 décembre 2025, elles s'élèvent à 2 489.03€ contre 1 407.72€ au 31 décembre 2024.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	30 753,54
TOTAL	30 753,54

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	48 319,38
Disponibilités	4 887,27
TOTAL	53 206,65

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Indemnités de départ à la retraite :

La provision pour indemnités de départ à la retraite des laïcs s'élève à 27 305.00€. Cette provision n'est pas comptabilisée, elle est hors bilan.

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	47 858,90		43 258,90	4 600,00
TOTAL	47 858,90		43 258,90	4 600,00
Provisions pour dépréciations				
Autres provisions pour dépréciation	52 176,72	78 816,03	52 176,72	78 816,03
TOTAL	52 176,72	78 816,03	52 176,72	78 816,03
TOTAL GÉNÉRAL	100 035,62	78 816,03	95 435,62	83 416,03
Dont dotations & reprises d'exploitation		5 000,00	5 145,00	
Dont dotations & reprises financières		78 816,03	52 176,72	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	18 988,65	18 988,65		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	187 250,00	12 000,00	48 000,00	127 250,00
Fournisseurs et comptes rattachés	54 587,81	54 587,81		
Personnel et comptes rattachés	35 686,66	35 686,66		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 009,69	69 009,69		
Impôts sur les bénéfices	15 487,00	15 487,00		
Autres impôts et taxes assimilées	5 569,52	5 569,52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 553,00	21 553,00		
Groupes et associés (2)	472 756,58	472 756,58		
Autres dettes	117 093,94	117 093,94		
Produits constatés d'avance	850,00	850,00		
TOTAL	998 832,85	823 582,85	48 000,00	127 250,00
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 822,90			
Autres dettes reçues par legs ou donations	83,62	83,62		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	850,00
TOTAL	850,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83,18
Dettes fiscales et sociales	44 480,32
Autres dettes	115 618,32
TOTAL	160 181,82

LEGS, DONATION OU ASSURANCES- VIE POUR PRODUITS ET CHARGES

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SUIVI DES FONDS REPORTES au cours de l'exercice :

- Montant des fonds reportés au 01/01/2025 = 17 416.38€
- Montant des fonds reportés au 31/12/2025 = 120 088.11€
- Variation des fonds reportés au cours de l'exercices = 102 671.73€

Montant

Produits

Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9

161 346,27

Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Charges

Report en fonds reportés liés aux legs ou donations

102 671,73

Solde de la rubrique

58 674,54

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
SUB PALAIS DES EVEQUES STRUCTURE	338 189,39			338 189,39
SUB PALAIS DES EVEQUES AMENAGEMENTS	219 451,89			219 451,89
SUB PALAIS DES EVEQUES CHARPENTE COUVERTU	29 367,00			29 367,00
SUB CHRIST AU LIEN	12 672,00			12 672,00
TOTAL	599 680,28			599 680,28
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
SUB PALAIS DES EVEQUES STRUCTURE	135 275,77	6 763,79		142 039,56
SUB PALAIS DES EVEQUES AMENAGEMENTS	219 451,87			219 451,87
SUB PALAIS DES EVEQUES CHARPENTE COUVERTU	9 651,95	1 174,68		10 826,63
SUB CHRIST AU LIEN	2 173,60	633,60		2 807,20
TOTAL	366 553,19	8 572,07		375 125,26

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation					4 946,00	4 946,00
TOTAL					4 946,00	4 946,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS ET RETRAITES

Les prêtres bénéficient d'une pension de retraite versée par la CAVIMAC lorsqu'ils atteignent l'âge de 67 ans. Si le montant versé par la CAVIMAC additionné aux autres sources de revenus (retraite de régime général, etc.) est inférieur au traitement diocésain, l'AD de Cahors verse un complément. Celui-ci ne s'applique pas aux prêtres hors partage.

La conséquence pour l'ADC est un engagement irrévocable de verser le complément lorsque le prêtre incardiné sur le diocèse atteint l'âge de 67 ans. Cet engagement, valorisé différemment selon si le prêtre est en activité ou retraité, s'élève à environ 377 580.40€ au 31 décembre 2025.

Cet engagement est calculé en tenant compte de l'âge des prêtres (+ ou - 67 ans).

Pour les prêtres pensionnés, l'engagement a été déterminé en tenant compte du coût annuel pour chaque prêtre et de l'espérance de vie déduite de la table de mortalité.

Pour les prêtres non pensionnés, l'engagement a été déterminé par le même principe avec prise en compte des probabilités qu'ils atteignent 67 ans.

COMPROMIS DE CESSION

- Immeuble Martel : un compromis de vente a été signé le 09/03/2026, la signature de l'acte authentique a eu lieu le 07/07/2026

- Immeuble Souillac : un compromis de vente a été signé le 28/10/2025 pour un prix de 174 489.00€. Suite aux importantes intempéries de novembre, des travaux de toiture, à titre conservatoire, ont dû être réalisés. Le prix de vente a été revu à la baisse. Aujourd'hui la vente n'a toujours pas été signée.

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Avantage et ressource			Montant ou valorisation
			Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
Belgique	18/05/2025	Personne physique	SANCTUAIRE DE	Direct	CB	500,00
Belgique	20/12/2025	Personne physique	SANCTUAIRE DE	Direct	CB	50,00
Total Belgique						550,00
Luxembourg	05/01/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	05/02/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/03/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/04/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	06/05/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/06/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/07/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	05/08/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/09/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	06/10/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/11/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Luxembourg	04/12/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	PREL	80,00
Total Luxembourg						960,00
Pays-Bas	14/09/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	100,00
Total Pays-Bas						100,00
Danemark	19/05/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	20,00
Danemark	03/06/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	20,00
Danemark	20/06/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	20,00
Danemark	21/07/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	20,00
Danemark	20/08/2025	Personne physique	au DERNIER de l	Direct	CB	20,00
Total Danemark						100,00
TOTAL						1 710,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	11 800,00	11 460,00
TOTAL	11 800,00	11 460,00

LES EFFECTIFS

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,08	1,16
Employés et techniciens	16,36	16,67
PERSONNEL SALARIÉ	17,44	17,83

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES LIÉ À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'écart de réévaluation de 10 262 833€ a pour origine la réévaluation des immeubles comptabilisée en 2005 sur la base d'un rapport d'un cabinet d'expert immobilier.

Suite à renoncement canonique des paroisses, la caisse de partage a été reclassée en fonds propres de l'ADC en 2025.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES LIÉ À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

ASSOCIAT^o DIOCES. CAHORS COMPILAT^o

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation		Augmentation		Diminution		Solde à la fin de l'exercice
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres statutaires	4 984 081,26							4 984 081,26
Ecart de réévaluation	10 262 832,57							10 262 832,57
Réserves								
Réserves pour projet de l'entité	3 729 385,37	129 723,45		295 560,79				4 154 669,61
Report à nouveau	-10 430 698,88	-65 132,36						-10 495 831,24
Excédent ou déficit de l'exercice	64 591,09	-64 591,09				171 984,87		-171 984,87
Subventions d'investissement	233 127,08					8 572,07		224 555,01
TOTAL	8 843 318,49			295 560,79		180 556,94		8 958 322,34

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

ASSOCIAT° DIOCES. CAHORS COMPILAT°

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En 2024 suite à la réception d'un legs affectés aux séminaristes avait été constaté en provision sur legs pour 43 158.90€.
En 2025, cette provision a été reclassée en fonds dédiés, de ce fait un écart de 43 158.90€ est à constater en charges (transfert). Soit 101 401.10€ dans le tableau contre 58 242.20€ dans la comptabilité.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CHEMIN DE CROIX DE ROCAMADOUR	5 135,58					5 135,58	
ROCAMADOUR 2013	369 319,91		26 701,26		38 014,00	380 632,65	
CUISINE PAR. CAHORS	390,00					390,00	
TOMBE ABBE FRANCES	3 968,00					3 968,00	
DEGAGNAZES	6 615,20					6 615,20	
ENSEMBLE IMMOBILIER MONT ST JOSEPH	400,00					400,00	
CENTRE OZANAM	10 220,00					10 220,00	
A L'HOSPITALITE DIOC.	670,00		2 680,00		2 680,00	670,00	
EGLISE ST JOSEPH BIARS	25 825,00		31 205,00		5 380,00		
LACAPELLE PROJET FUTUR	1 300,32		2 396,57		5 631,20	4 534,95	
LACAPELLE ORGUE	4 667,00				7,00	4 674,00	
CHATEAU DE ROCAMADOUR					1 530,00	1 530,00	
SEMINAIRES			6 913,00		43 158,90	36 245,90	
STATUE VIERGE A L'ENFANT PUY L'EVEQUE					5 000,00	5 000,00	
TOTAL	428 511,01		69 895,83		101 401,10	460 016,28	